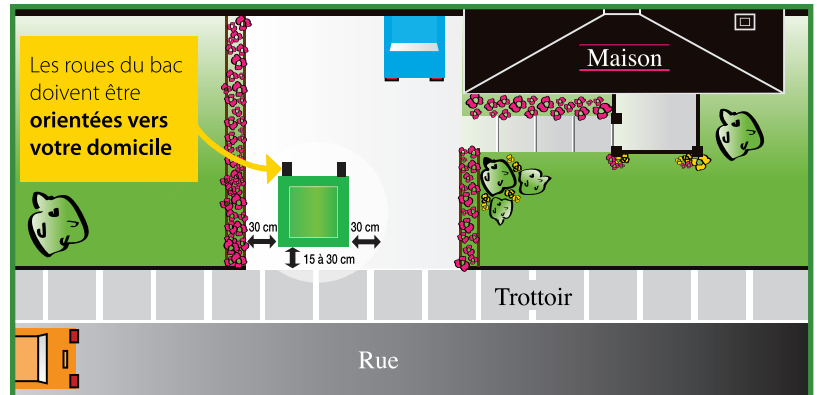


Le nouveau bac roulant 360 litres : plus d'espace, plus de recyclage!

Comment placer le bac roulant de recyclage pour la collecte?

- Le bac doit être placé à l'extérieur jusqu'à 12 heures avant le début de la collecte.
- Les roues du bac et les poignées doivent être alignées du même côté que la maison et non vers la rue.
- Le bac doit être placé dans l'entrée charretière de votre propriété, à une distance de 15 à 30 cm (6 à 12 po) de la bordure du trottoir (primordial en période de déneigement).
- Il est interdit de déposer le bac sur le trottoir, sur la voie publique ou sur la piste cyclable.
- Le bac doit être facilement visible et accessible en tout temps, le jour de la collecte.
- Éviter de mettre le bac devant un endroit où une voiture pourrait stationner.



Comment disposer les matières recyclables?

- Déposez toutes les matières recyclables acceptées sans tri préalable dans le bac.
- Les emballages de verre, de métal et de plastique doivent être vidés de tout contenu, nettoyés, rincés et dépourvus de couvercles et de capsules.
- Les seules matières autorisées dans le bac de recyclage sont les matières recyclables.
- Les matières recyclables doivent être contenues dans le bac de façon à ce que le couvercle ferme complètement.
- Il est interdit de placer des matières recyclables au dessus ou autour du bac.

Après la collecte

- Le bac doit être remisé dans un délai de 12 heures suivant la collecte.

En aucun cas, le bac ne peut être altéré ou modifié de quelque façon que ce soit. Si vous déménagez, vous devez le laisser sur les lieux.

Votre bac roulant de recyclage est prêt à être utilisé dès maintenant. Le petit bac vert ne sera plus vidé. Vous pouvez le conserver et l'utiliser pour transporter les matières recyclables de la maison vers le bac roulant. Ces petits bacs ne doivent pas être jetés dans les bacs roulants, ni retournés aux points de service de l'éco-quartier Ahuntsic-Cartierville ni au Bureau Accès Montréal.

Horaire de collecte

Pour connaître votre journée de collecte, consultez le site Internet suivant : www.ville.montreal.qc.ca/collectes

Renseignements : 

www.ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville